



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 13 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 12 juin 2025

Présidence : Madame Stéphanie Luneau
20 conseillères et conseillers présents avec la Présidente

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 34 / 2021-2026 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 150'000.00 au groupement forestier des Agittes pour le financement d'un treuil sur chenille avec une broyeuse en option ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à octroyer un prêt d'un montant de CHF 150 000.00 au groupement forestier des Agittes selon les conditions exposées ci-dessus ;
- d'autoriser la Municipalité à signer la convention de prêt correspondante avec l'association, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Après lecture, les conclusions du préavis sont **acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.**

Ainsi délibéré en séance du 12 juin 2025.

La Présidente
Stéphanie Luneau

Au nom du Conseil général



La Secrétaire
Valérie Teissl